

DECRET N° 2016- 798 du 26 decembre 2016 portant ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou, le 16 novembre 2015, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement du programme d'adhésion des pays membres régionaux à l'agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 2016- 35 du 26 décembre 2016 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt, signé à Cotonou, le 16 novembre 2015, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement du programme d'adhésion des pays membres régionaux à l'agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA);
- Vu la décision portant proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement,

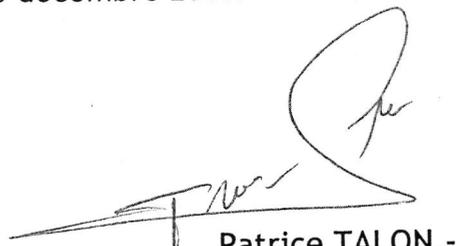
DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié, l'Accord de prêt, d'un montant de quatre millions neuf cent soixante-dix mille (4 970 000) Unités de Compte, soit sept millions quatre cent cinquante-cinq mille (7 455 000) dollars des Etats-Unis, équivalant à quatre milliards cent millions (4 100 000 000) francs CFA environ, signé à Cotonou, le 16 novembre 2015, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement du programme d'adhésion des pays membres régionaux à l'agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

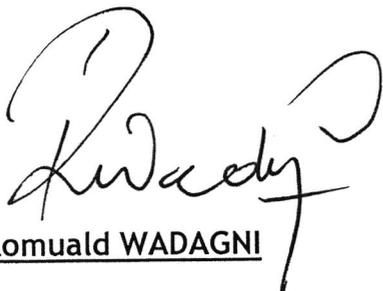
Fait à Cotonou, le 26 décembre 2016.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Industrie, du
Commerce et de l'Artisanat,



Lazare SEHOUE TO

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEF 2 MESTFP 2 - -AUTRES MINISTERES 19 - SGG 4
JORB 1.-